

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 77 du 8 octobre 2021

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 5

ARRÊTÉ n° 776-2021/ARM/DPMM/PRH

portant abrogation de texte.

Du 10 septembre 2021

ARRÊTÉ n° 776-2021/ARM/DPMM/PRH portant abrogation de texte.

Du 10 septembre 2021

NOR A R M B 2 1 0 2 3 6 6 A

Texte(s) abrogé(s) :

- [Arrêté N° 0-11862-2020/ARM/DPMM/PRH du 25 juin 2020 fixant les conditions médicales et physiques d'aptitude exigées pour le personnel de la marine nationale.](#)

Référence de publication :

La ministre des armées,

Arrête :

Art. 1er. L'arrêté n° 0-11862-2020/ARM/DPMM/PRH du 25 juin 2020 fixant les conditions médicales et physiques d'aptitude exigées pour le personnel de la Marine nationale est abrogé

Art. 2. Le chef d'état-major de la marine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des Armées et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
directeur du personnel militaire de la Marine,*

Guillaume GOUTAY.